



Accueil de loisirs

2016

Projet Éducatif De la Maison pour Tous

Le projet éducatif de l'Accueil de Loisirs

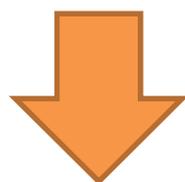
La Maison Pour Tous,
Association loi 1901, au 9 avenue Paul Gellé 79200 Châtillon/Thouet,

est un lieu d'accueil, de rencontre et d'animation
et un espace intergénérationnel ouvert à tous.

Le projet éducatif véhicule les missions et les valeurs définies dans les
statuts.



**Un projet global pour l'enfant
dans le respect de
ses droits et devoirs de futur citoyen**



**Faire du temps d'Accueil de Loisirs,
un espace de vie à part entière,
éducatif, social et culturel.**

Les grands objectifs

1

Le cadre de vie

Proposer aux enfants un cadre de vie (espace, temps, règles) qui assure leur sécurité, leur confort et leur bien-être.

2

La vie collective

Faire vivre aux enfants une vie collective riche et structurante qui permette à chacun de progresser sensiblement dans l'acquisition et la maîtrise de valeurs citoyennes :

Savoir vivre avec les autres avec bienveillance

Savoir communiquer avec les autres

Respecter l'autre

Accepter positivement les différences et tolérer

5

Le dépaysement

Permettre un dépaysement, c'est-à-dire: changer le quotidien, sans perte de repères, dans une ambiance de plaisir, de jeu et de joie. Mettre en avant le merveilleux, l'imaginaire et la fantaisie.

6

La socialisation

Favoriser la socialisation de l'enfant, c'est-à-dire : lui apprendre à évoluer dans un cadre défini. Le respecter et lui apprendre à respecter les autres. Lui permettre de se valoriser dans le groupe en se sentant utile aux autres.

9

Ouverture au monde

Favoriser l'ouverture de l'enfant au monde qui l'entoure, aux domaines artistiques et culturels, de manière active, ludique et non consommatrice.



3

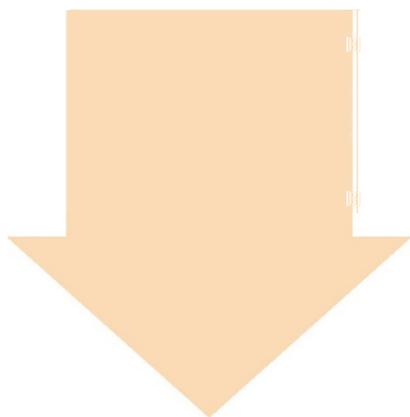
L'estime de soi

Faciliter chez l'enfant la construction progressive de son estime de soi (image positive, confiance en soi).

A : Permettre à l'enfant de progresser dans ses compétences de « prise en charge » individuelle et collective et l'initier à la prise de responsabilités adaptées à son potentiel (âge, capacités...)

B : Faire expérimenter à l'enfant des situations et des actions originales porteuses de progrès, et des expériences dans lesquelles il soit un acteur « au service des autres »

C : Faire de chacun des adultes, un porteur et un distributeur de la valorisation de chaque enfant.



7

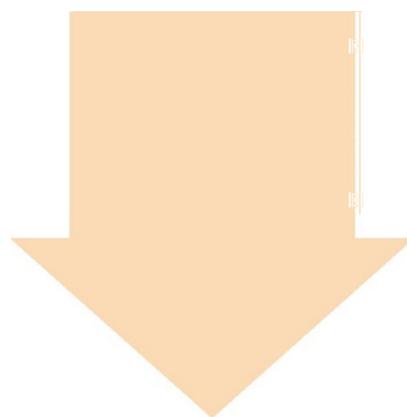
L'autonomie

Favoriser l'acquisition progressive de son «autonomie» et développer sa capacité de prise en charge, en restant extrêmement attentif aux capacités de chacun. Cela nécessite de la part de l'adulte une présence et un accompagnement constants qui seuls lui permettront de garantir le résultat positif de la démarche.

4

Le progrès

Permettre la découverte et le développement de ses capacités physiques, intellectuelles, d'expression, de création et d'imagination.



8

L'expression

Favoriser son expression et sa « parole », tenter de la prendre en compte en développant sa compréhension progressive de l'équilibre entre libertés et contraintes, droits et devoirs. Développer son aptitude aux choix.

10

Respect de la nature

Faciliter l'enrichissement de sa vision et de sa compréhension de son environnement : milieu naturel et humain. Le sensibiliser à son respect et à sa protection.

La législation

Les Accueils collectifs de mineurs

Les Accueils de loisirs sont désormais régis par le Code de l'Action Sociale et des Familles dans sa partie réglementaire. Le projet éducatif y est en particulier défini par les articles L.227-4, R.227-23, R.227-24, R.227-25, R.227-26.

Une nouvelle dénomination des « Accueils collectifs de mineurs » a été officialisée par le décret n°2006-923 du 26 juillet 2006.

Tous les accueils font l'objet d'une déclaration en juin de chaque année à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ancienne DDJS : Jeunesse et Sports), un agrément de la PMI (-6 ans), d'une convention de partenariat avec la CAF et la MSA du lieu où ils sont implantés.

Cette déclaration est accompagnée du projet éducatif correspondant, d'un règlement intérieur.

Informations autour du Projet éducatif

Ce projet éducatif est communiqué aux familles, lors des inscriptions et par voie d'affichage, dans chaque salle d'Accueil dès le premier jour d'ouverture de l'Accueil de Loisirs. Chaque animateur recruté pour l'encadrement et l'animation des enfants reçoit, en même temps que son contrat, un exemplaire de ce projet éducatif.

L'accompagnement des équipes

La directrice, titulaire du BAFD, est référente, garante et porteuse du présent projet. Elle élaborera un projet pédagogique avec l'équipe d'animation et le personnel intervenant très détaillé où apparaîtront les intentions pédagogiques, le fonctionnement détaillé des actions menées, le rôle de chacun des acteurs, les moyens matériels, l'évaluation, l'ouverture aux projets futurs.

Le reste de l'équipe (personnel de cantine et de nettoyage, intervenants, bénévoles) adhèrent au projet du fait qu'ils participent à son élaboration.

Personnel permanent

- Directrice Responsable MPT (Gestionnaire)
- Responsable ALSH diplômé BAFD (selon DDCSPP)
- Animateurs BAFA permanents

Personnel occasionnel

- Directrice Responsable MPT (Gestionnaire)
- Responsable ALSH diplômé BAFD (selon DDCSPP)
- Animateurs BAFA permanents

Protocole d'Accueil d'enfants en situation d'Handicap



Dans chacun des établissements, l'accueil et l'intégration d'un enfant handicapé est envisageable. Des procédures d'information et de concertation avec l'école et la famille sont mises en œuvre : présence des directeurs et du coordinateur lors de PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) ou de PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).

Le cas échéant, sur demande de la famille et après rencontre avec elle et évaluation des contraintes, un protocole d'accueil peut être conclu entre les parents et la Maison pour tous, pour un accueil adapté à des enfants en situation de handicap. Chaque situation est évaluée en fonction des possibilités matérielles et humaines de l'établissement.

Le fonctionnement

Public accueilli

Tout enfant de 3 à 14 ans, de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine et des environs, dans la limite maximum de 100/ Enfants/ Jour.

Horaires et périodes

- Accueil péri scolaire : ♦ Le soir de 15 H 45 à 18 H 30
- Accueil Extra-scolaire : ♦ Le mercredi de 12h à 18 H 30
 - ♦ Noël (fermeture entre les 2 fêtes) {à partir de 7 H 30
 - ♦ Février {jusqu'à 18 H 30,
 - ♦ Pâques {incluant un temps
 - ♦ **Eté** : (3 semaines en Août) {de garderie le
 - ♦ Toussaint {matin et le soir.

Capacité d'Accueil

- Moyenne participative journalière différente selon périodes
 - ♦ Le soir : 42/54 – y compris – TAP (Temps d'Activités Périscolaires de 15h45 à 16h30)
 - ♦ Le mercredi jusqu'à 40 enfants (36 : 6/12 ans ; 24 : 3/5 ans)
 - ♦ Petites vacances scolaires : 40/50
 - ♦ Grandes vacances scolaires : 70/90

Accueil souple à la Carte

- Possibilité d'accueil à la journée, à la demi-journée, avec ou sans repas
- Accueil échelonné le matin de 7 H 30 jusqu'à 9 H 30. Fin des activités à 17 H 00 ou 17 H 30 selon les périodes. Garderie jusqu'à 18 H 30
- Inscriptions selon modalités spécifiques à chaque période.



L'accueil de loisirs et les familles

L'accueil de l'enfant commence par celui des parents.

La famille est un élément clé de l'accueil de loisirs. Tout comme l'enfant, elle doit être au cœur du projet du centre. Elle doit donc être prise en compte à travers tous ses besoins : être rassurée, être informée et être invitée ou associée

Les familles sont accueillies pour :

1 Être rassurées

Les familles sont accueillies par des animateurs qui se font connaître afin que les parents aient des repères et une image la plus fidèle possible de l'accueil de loisirs. L'accueil ménage à l'enfant une transition sans heurts, sans stress, dans un confort affectif et relationnel. Les temps d'accueil permettent aux familles de transmettre et recevoir des informations utiles telles que la santé ou le comportement de l'enfant pendant la journée, afin que le parent se sente partie prenante et pour que l'enfant sente l'accord, le liant, la cohérence entre la famille et le centre.

2 Être informées

Les familles doivent être tenues informées : des informations administratives ou organisationnelles : inscriptions, Forum, brochures, ouverture de l'Accueil de Loisirs aux diverses périodes...

Des informations pédagogiques sur la vie du centre : affiches, affichettes, plannings d'activités, de sorties, de l'accueil de loisirs.

Des réunions d'informations annuelles pour présenter l'équipe, le projet d'animation, la Maison pour tous et répondre aux questions...

3 Être invitées ou associées

Les familles doivent pouvoir vivre et partager les joies de leur enfant. Pour cela, l'équipe doit créer des occasions de rencontres conviviales et festives. (Expositions, spectacles, portes ouvertes, ...) soit dans la structure, soit à l'extérieur (participations à des sorties, des animations...).

